

**CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMÉDICALES
DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ**

Délibération n° 2026-01

Le conseil de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales, réuni le 25 juin 2026 à 16h00 sur convocation du directeur de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales adressée le 10 juin 2026.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu le règlement intérieur de l'université ;

Vu les statuts de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales ;

Vu le règlement intérieur de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales ;

Vu l'arrêté n° 2026-45 du directeur de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales du 21 mai 2026 portant organisation de l'élection du directeur ou de la directrice de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales et valant appel à candidatures ;

Vu l'arrêté n° 2026-57 du directeur de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales du 18 juin 2026 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection de la directrice de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales.

Point de l'ordre du jour : Point 7 – Élection de la directrice de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales

Candidature recevable : Madame Thérèse COLLINS

Après en avoir délibéré lors d'un vote à bulletin secret, le conseil de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales approuve la présente délibération.

ScrutinDécompte des voix :

Nombre de membres en exercice : 34

Quorum : 17

Nombre de votants (présents ou représentés) : 27

Votes blancs et nuls : 8

Suffrages exprimés : 19

Nombre de voix obtenues par Madame Thérèse COLLINS : 19

À la majorité absolue des suffrages exprimés des membres du conseil présents ou représentés, Madame Thérèse COLLINS est élue directrice de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales au 1^{er} tour de scrutin, à compter du 1^{er} septembre 2026 et pour une durée de cinq ans.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

Le directeur de l'UFR des Sciences
Fondamentales et Biomédicales



SCIENCES FONDAMENTALES
ET BIOMÉDICALES
Sciences
Université Paris Cité

Le Directeur
Professeur Frédéric CHARBONNIER
UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales
45 rue des Saint-Pères
75006 PARIS

Frédéric CHARBONNIER

En application des articles L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du directeur de l'UFR des Sciences Fondamentales et Biomédicales et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Transmis à la rectrice le : **02 JUIL. 2026**

Affiché le : **02 JUIL. 2026**